

7.5

Autres décisions

7.5 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2010-PDG-0120

TSX Inc.

(Approbation de la politique de conflits d'intérêts inhérents aux activités de TSX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information)

Vu la décision n° 2009-PDG-0047 prononcée le 4 juin 2009 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant TSX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse en vertu de l'article 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « décision »);

Vu la condition énoncée dans la décision à l'effet que TSX Inc. devra établir des politiques et procédures afin d'assurer la séparation des activités liées aux marchés de TSX Inc. de ses activités à titre d'agence de traitement de l'information ainsi que la gestion des conflits d'intérêts inhérents à ces activités à titre d'agence de traitement de l'information (la « politique de conflits d'intérêts »);

Vu la condition énoncée dans la décision à l'effet que TSX Inc. déposera auprès de l'Autorité, au plus tard le 31 juillet 2009, sa politique de conflits d'intérêts pour révision et approbation;

Vu le dépôt par TSX Inc. auprès de l'Autorité le 30 juillet 2009 d'une première version de la politique de conflits d'intérêts et le dépôt le 12 mai 2010 de la politique de conflits d'intérêts révisée pour révision et approbation;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence :

L'Autorité approuve la politique de conflits d'intérêts.

Fait le 7 juillet 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION No 2010-PDG-0121

TSX Inc.

(Approbation des spécifications définitives du produit Consolidated Last Sale)

Vu la décision n° 2009-PDG-0047 prononcée le 4 juin 2009 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant TSX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse, en vertu de l'article 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « décision »);

Vu les engagements déposés par TSX Inc., lesquels sont joints à la décision à titre d'Annexe 1, qui prévoient notamment de fournir au personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour examen et approbation les spécifications définitives du produit *Consolidated Last Sale* (les « spécifications CLS ») avant son lancement;

Vu le dépôt par TSX Inc. auprès de l'Autorité le 12 mai 2010 des spécifications CLS pour examen et approbation;

Vu la recommandation de la Direction de la supervision des OAR;

En conséquence :

L'Autorité approuve les spécifications CLS.

Fait le 7 juillet 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général